CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Sociale

2026/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18 heures 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Madame Stéphanie CHENU, Vice-Présidente

Monsieur Tonino PANETTA, Président du CCAS, a quitté la salle au moment du vote du Compte Administratif 2025 du budget annexe du CCAS – résidences autonomie qui a été présidé par Madame Stéphanie CHENU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS :
Madame Rachel COHEN – Monsieur Julien BOURVEN – Madame Nathalie LAZIC – Madame Bénédicte HACHE – Monsieur Mourad SAOUD – Monsieur Serge LECLERC – Madame Eva LOWINSKI

ETAIENT EXCUSÉS :
Madame Marie AUDOIN – Monsieur Salem BELHOUAS

ETAIT ABSENTE :
Madame Zahia TAZAMOUCHT

ETAIT REPRÉSENTÉE :
Madame Catherine DESPRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 13 **en exercice : 13**

Présents : 8 ***Représentée : 1*** ***Excusés : 2*** ***Absent : 1***

ONT VOTE : Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 0**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. « RESIDENCES AUTONOMIE»

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.123-8,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à L 1612-20 et L.2311-1 à L.2311-7,

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260629-DELIB2026-23-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Vu la délibération n°2025/06 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif du budget annexe Résidences autonomie de l'exercice 2025,

Vu la délibération n°2025/34 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 29 septembre 2025 approuvant le budget supplémentaire du budget annexe Résidences autonomie de l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 2026/17 du Conseil d'Administration en date du 18 mai 2026 nommant Madame Stéphanie CHENU vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'exposé des conditions d'exécution du budget 2025,

Considérant que les services du Trésor ont transmis le compte de gestion de la commune et que l'on constate une identité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe Résidences autonomie, arrêté comme suit :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	1 285 392,45	1 399 373,73	113 981,28
INVESTISSEMENT	33 270,35	40 921,41	7 651,06
TOTAL	**1 318 662,80**	**1 440 295,14**	**121 632,34**

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 29 juin 2026

Pour copie conforme

VILLE DE CHOISY-LE-ROI (Val-de-Marne) Centre Communal d'Action Sociale

Stéphanie CHENU
Vice-Présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260629-DELIB2026-23-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026